

Pour y remédier, le préfet, Hugues Moutouh, nommé le 13 septembre dernier, a décidé de prendre le problème à bras le corps.

Transmission et aides à l'installation

Il a convoqué un comité de pilotage (COPIL) en y conviant tous les acteurs du monde agricole : le Département 06, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice, l'EPA, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, la SAFER... Les chiffres plaident en une mobilisation générale : en 1950, 3871 ha utiles dans la plaine du Var, en 2023, 350 ha... « *Nous avons perdu notre souveraineté alimentaire* », affirme le préfet. Lors du dernier Salon de l'Agriculture, le président de la République, jamais en retard d'un effet d'annonce, a édicté comme priorité nationale, l'agriculture... Dans les Alpes-Maritimes, en 1970, 70 % de la population pouvait être nourri en circuit court. En 2023, 1%... « *Si nous ne faisons rien, dans 10 ans, l'agriculture aura disparu dans le 06. Mais pire encore, dans 10 ans, 1 agriculteur sur 2 partira à la retraite et dans les Alpes-Maritimes, ce sera dans 7 ans... Demain... Sans une vraie incitation à la transmission et à l'installation, personne ne pourra s'installer, le prix du foncier étant bien trop élevé. « La spéculation est devenue incontrôlable ».*

600 ha exploités à l'avenir

Comment y remédier ? Lors de ce COPIL, 271 ha dans la plaine du Var, ont été gelés en attente d'agriculteurs. Il faut y ajouter les 300 ha existants. Sur 10 000 ha, cela peut sembler peu mais beaucoup de terrains sont devenus impropres à la culture, les sols étant durablement pollués. Le préfet dispose de plusieurs outils réglementaires pour parvenir à ses fins, avec la justice qui doit jouer son rôle, et toujours en accord avec les acteurs locaux. Tout d'abord, les Zones Agricoles Protégées pour lutter contre la spéculation, puis, les périmètres de protection comprenant les zones agricoles et naturelles, et enfin, la saisine de la commission départementale de l'aménagement du territoire. Le préfet peut donc contraindre le récalcitrant qui a détourné de son usage, une zone agricole pour en faire une casse-auto, un parking de véhicule, ou un garage voire même une fourrière comme à La Gaude. Ces pratiques de détournement d'usage » sont devenues insupportables...

1400 exploitations dans le 06

Pour la représentante du Département 06, Anne Sattonnet, « *le Département a compris depuis longtemps, la nécessité d'accompagner les agriculteurs avec des aides financières aux communes, charge à elles de les redistribuer, mais aussi les situations ponctuelles comme le site de l'Abattoir, les ressources en eau, la truffe...* » Nous consacrons 4 à 5 M€

par an. Pour la Métropole, Antoine Veran a rappelé que c'était 18 M€ qui sont investis chaque année pour acquérir du foncier afin d'y installer des agriculteurs. Il existe 1400 exploitations dans les Alpes-Maritimes et sur le territoire de la plaine du Var, cela représente 280 parcelles, 300 exploitants agricoles sur des surfaces en moyenne de 15 000 m². En 2024, un terrain exploitable dans le périmètre de 271 ha pourra être réclamé par un agriculteur et le propriétaire aura 2 mois pour répondre avant que le préfet ne donne le droit d'exploiter la terre. Une nouvelle ère commence...

Pascal Gaymard

Partager :